



Municipalité de Sainte-Hélène-de-Chester
440, rue de l'Église,
Sainte-Hélène-de-Chester, QC, G0P 1H0
Téléphone : 819-382-2650
permis@sainte-helene-de-chester.ca

Demande de certificat d'autorisation
AUTRES

PROPRIÉTÉ VISÉE PAR LA DEMANDE

Adresse complète :

Numéro de lot :

IDENTIFICATION DU REQUÉRANT

Nom :

Adresse complète :

Téléphone :

Courriel :

Propriétaire même que le requérant.

Si non, fournir : Procuration ou Acte notarié
En plus des coordonnées du propriétaire

EXÉCUTANT DES TRAVAUX MÊME QUE LE REQUÉRANT

Nom :

Téléphone :

Courriel :

Numéro de permis R.B.Q. :

ÉCHÉANCIER / COÛTS DES TRAVAUX

Date prévue du début des travaux :

Date prévue de la fin des travaux :

Coût total du projet :

TYPE DE TRAVAUX

Changement d'usage

Enseignes

Rive & littoral d'un cours d'eau

Autres

USAGE DU BÂTIMENT

Résidentiel

Commercial

Industriel

Agricole

Autres :

DESCRIPTION DES TRAVAUX

DOCUMENTS À FOURNIR AVEC LA DEMANDE

Selon l'objet de la demande, veuillez communiquer avec l'inspecteur en bâtiments et en environnement afin de connaître les documents à fournir avec votre demande :

- Téléphone : 819-382-2650
- Courriel : permis@sainte-helene-de-chester.ca

NOTE IMPORTANTE : Entré en vigueur le 1er mars 2022, le *Règlement concernant la mise en œuvre provisoire des modifications apportées par le chapitre 7 des lois de 2021 en matière de gestion des risques liés aux inondations* instaure un nouveau régime d'autorisation municipale visant les activités réalisées dans les milieux hydriques.

Ces nouvelles dispositions réglementaires identifient les activités (travaux, constructions ou autres interventions) réalisées dans les rives, le littoral et les zones inondables qui nécessitent une autorisation de la municipalité. Ces dispositions prévoient également :

- Les modalités applicables à ces autorisations municipales;
- Les exigences de reddition de comptes applicables aux municipalités;
- Le régime de sanctions.

Nous vous invitons à communiquer avec nous pour tout renseignement supplémentaire si vos projets concernent la rive ou le littoral d'un cours d'eau ainsi qu'une zone inondable.

DÉCLARATION DU REQUÉRANT

Je certifie que les renseignements donnés dans le présent document et ses annexes sont à tous les égards vrais, exacts et complets.

Date

Signature du requérant